Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie

Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève

Band: 30 (1982)

Artikel: Note sur l'Hôtel Buisson

Autor: Fornara, Livio / Roth-Lochner, Barbara

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-728603

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Note sur l'Hôtel Buisson

Par Livio Fornara et Barbara Roth-Lochner

L'Hôtel Buisson a toujours été considéré comme une réalisation majeure dans l'architecture civile du début du XVIIIe siècle à Genève. Il illustre de manière éclatante l'influence française dans la construction des demeures urbaines de l'aristocratie genevoise. La maison bourgeoise abordant le chapitre des réalisations du xvIIIe siècle situait ainsi l'évolution de l'architecture patricienne: «le commencement du xvIIIe siècle se signala par une très grande activité dans le domaine de la construction. C'est entre 1704 et 1721 que l'on vit s'élever, à la Cité, à la rue Calvin (alors rue des Chanoines), à la rue des Granges et à la Cour Saint-Pierre une série d'édifices construits sur un modèle jusqu'alors inconnu à Genève, image réduite des demeures seigneuriales des courtisans de Louis XIV» 1. En 1921 Louis Blondel relevait à propos de l'hôtel Buisson qu'il «se distingue des autres par plus de recherche dans le détail, des proportions plus vastes et un luxe décoratif jusqu'alors inconnu à Genève» 2. Avant lui, dans ses Renseignements sur les Beaux-Arts, J.-J. Rigaud le citait, aux côtés de la maison Lullin (aujourd'hui de Saussure) à la rue de la Cité et des hôtels de la rue des Granges, comme exemple du «progrès de l'architecture dans les maisons élevées par des particuliers» 3.

Malgré le fait que l'influence française soit toujours apparue comme une certitude, l'on n'a pu en apporter que très peu de preuves documentaires. On ne connaît en somme que la part jouée à Genève par l'architecte français Jean-François Blondel qui fournit les plans de l'hôtel urbain de Gédéon Mallet, construit vers 1721, et de la maison de campagne d'Ami Lullin, au Creux de Genthod, élevée de 1723 à 1730, dont les plans et les élévations ont été publiés par l'éditeur parisien Jean Mariette en 1727 ⁴. D'autre part on ignore le rôle joué par les architectes ou les maîtres-maçons genevois à qui fut naturellement confiée la réalisation de ces grandes demeures. Il semble cependant que ceux-ci ne se bornèrent pas à la simple exécution de plans d'architectes étrangers, loin de là.

Un élément nouveau vient aujourd'hui attester à la fois l'influence de Paris sur l'architecture genevoise et illustrer le rôle actif des architectes-maçons locaux dans la mise en œuvre des modèles français. Il s'agit de la découverte du contrat de construction du «grand corps de logis» de l'hôtel Buisson, qui démontre la part qui revient à l'étranger et celle, plus active, dans l'élaboration même du projet qu'on ne l'aurait cru jusqu'ici, d'un architecte genevois '.

Nous avons estimé que ce contrat méritait d'être cité in extenso, non seulement en raison de son intérêt intrinsèque, mais aussi par le fait qu'il est le seul document relatif à la construction (à notre connaissance aucun plan, aucune élévation, aucune correspondance ou comptabilité n'ayant été conservés), et qu'il nous renseigne sur la date de construction de la partie principale de l'hôtel, 1699, date qui vient modifier sensiblement la chronologie d'une période-clé de l'évolution de l'architecture genevoise, doublement marquée par l'apparition du classicisme français et celle de la demeure aristocratique élevée entre cour et jardin, promise à une fortune rapide dans le premier quart du XVIIIe siècle.

L'hôtel Buisson devient ainsi, d'une part, le premier hôtel de ce type construit à Genève, rang tenu jusqu'ici par celui que Charles Lullin faisait bâtir en 1702 dans la même rue des Chanoines (à l'actuel nº 9) et de l'autre, par l'utilisation d'ordres superposés, le premier exemple d'architecture classique, précédant, de peu il est vrai, la maison Bonnet à la place du Molard. C'est donc une date et une étape importante sur lesquelles il valait la peine d'attirer l'attention ⁶.

Le contrat de construction 7

«Du [...] 23 mars 1699 après midy

Estably noble et honoré seigneur Léonard Buisson, seigneur sindic de cette cité, lequel de gré baille en tâche et à prix fait à honorable Moyse Ducommun, maître masson et entrepreneur 8, habitant de Genève, icy présent et acceptant, assavoir de bâtir et édifier le grand corps de logis de la maison que ledit noble seigneur Buisson fait construire en la rue ditte des Chanoines 9, lequel ouvrage conciste en ce qui suit: premièrement la face du côté de la cour, de trois grandes fenestres soit arcades à chaque étage, toute de pierre de taille, avec tous ses ornements d'architecture 10, suivant l'élévation que ledit entrepreneur en a faitte. Item les deux retours de ladite face, joignants le grand corps de logis, aux deux ailes desja faittes, concistans en une grande fenestre ou arcade à chaque étage, de chaque côté de la cour, avec tous les ornements d'architecture suivant la susdite élévation, laditte face y compris ses retours ayant soixante et dix pieds de largeur et trente-deux pieds de hauteur 11, à conter du retranchement soit premier plancher du rez-de-chaussié jusques au dessus du dernier entablement. Item la grande face du derrière du bâtiment regardant sur la terrace, concistant en huict grandes fenestres et une porte à chaque étage, avec tous ses ornemens d'architecture, suivant aussi l'élévation que ledit entrepreneur en a faitte, laditte face

ayant quatre vingt et quinze pieds de largeur et vingt huit de hauteur 12, à conter du susdit retranchement jusqu'au dessus du dernier entablement. Item tous les murs mitoyens ou de reffens, avec toutes leurs portes tant à placards qu'à battue 13, tous les caneaux de cheminées avec leurs embrasures de taille 14, plaques et archets, la massonnerie des plafons des sales, salons et péristiles et les armoires suivant le plan venu de Parys, communiqué audit entrepreneur et par luy signé 15 toutes lesdites murailles suivant leur grandeur et largeur déjà déterminée par les fondements et hautes de trente deux pieds 16, à conter aussi du premier plancher du rez-de-chaussié jusqu'au niveau du dernier entablement. Item ledit entrepreneur abatra et réidifiera l'angle de la maison de Monsieur Tronchin 17 qui doit se lier avec la grande face de derrière. Item il élèvera les règlemurs 18 de clôture du côté de Monsieur Tronchin, du Perron, et des deux ailes jusques au toict. Item les deux grands escaliers montant du rez-de-chaussié jusques au premier étage, avec leurs parpins, plafons, fenestres, portes et autres accompagnemens suivans le dessein que ledit entrepreneur en a fait. Îtem les deux petits escaliers qui montent du rédechaussée aux entresols des ailes, suivant le dessein de Paris communiqué audit entrepreneur. Item le grand pillier tout de pierre de taille qui soutiendra les galeries qui communiqueront du grand corps de logis à l'aile du côté de Jaques Clerc 19, suivant le même dessein de Paris. Item tous les angles tant simples que doubles qui se trouveront à faire, de pierre de taille suivant le susdit dessein de Paris. Item ledit entrepreneur s'engage de tailler et poser la taille de gray 20 suivante, les quatre colomnes de la face du dedans de la cour, avec leurs piedestaux, ordres, accompagnements et balcon, suivant l'élévation dudit entrepreneur. Item le grand perron d'entrée, montant de la cour au rez-de-chaussié du grand corps de logis, suivant le susdit dessein. Item le grand perron de derrière descendant de la sale 21 au rez-de-chaussié sur la terrace, avec tous ses plafons, parpins et accompagnements suivant le susdit dessein. Item le balcon de la sale au premier étage regardant du côté du lac, avec ses consoles suivant le même dessein. Item les quatre petits perrons, savoir deux descendans du grand corps de logis dans la petite cour, du côté de Monsieur Tronchin, le troizième descendant dudit grand corps de logis dans la cour du côté de Jaques Clerc, et le quatrième descendant de la terrace dans les souterrains. Toute la susditte taille tant de molasse que de gray, taillée et posée le plus finement et proprement que faire se pourra, à faute de quoy ledit noble Buisson rabatra audit entrepreneur un florin par chaque quartier qui ne sera pas bien taillé. Item ledit entrepreneur rembouchera, plâtrera, ragréera, rustiquera, blanchira et lavera 22 partout où besoin sera, en sorte que ledit ouvrage soit fait et parfait, en estat d'être habité, ledit entrepreneur s'engageant en outre d'y faire travailler à journées pour ce qui regarde la massonnerie et posée de taille, par de bons massons et tailleurs de pierre agrées dudit noble seigneur Buisson, ne pouvant le donner en tâche en tout ou en partie à aucun autre ouvrier ou maître masson, à peine de luy être rabatu par ledit noble Buisson la somme du soutâche 23 qu'il auroit donné, s'engageant en outre ledit entrepreneur d'avoir l'œil et inspection luy même sur les ouvriers, d'y faire travailler fidellement, en sorte que tout le susdit ouvrage soit bon, solide et recevable, à ditte d'expers, comme aussi d'y apporter toute la diligence possible à ce qu'on y travaille incessamment et que tout soit finy le plutôt qu'il se pourra, le présent tâche ne dérogeant point aux précédents tâches donnés audit entrepreneur par ledit noble Buisson, lesquels ledit entrepreneur est toujours tenu d'exécuter suivant

les conditions portées en iceux 24. D'autre part ledit noble Buisson s'engage de faire finir les fondemens dudit grand corps de logis et de les élever tous jusqu'au retranchement, soit premier plancher du rez-de-chaussié. Item de fournir et faire rendre dans laditte rue des Chanoines et Cour de Saint-Pierre, tous les matériaux propres audit bâtiment, comme aussi de fournir tous les bois, crosses et cordes nécessaires pour les cindres et échafaudages 25. Item d'abandonner audit entrepreneur toute la taille qui se trouvera avoir été faitte cy-devant pour le susdit bâtiment aux frais dudit noble Buisson, et en outre moyennant la somme de seize mille cent cinquante florins monnaie de Genève, que ledit noble Buisson promet de payer audit entrepreneur à mesure que l'ouvrage s'avancera 26. Ce que les parties ont promis par serment d'avoir à gré et observer [...]. Fait en la maison dudit noble Buisson, présents sieur Jean-Pierre Galline, citoyen, et honorable Abraham Cuzin, guect de nos seigneurs, témoins requis».

Signé Buisson, Moïse Ducommun, J.-P. Galline, A. Cuzin et J.-A. Comparet, notaire

La famille Buisson et son milieu

Jean Buisson (1613-1666) le jeune, descendant de réfugiés huguenots lyonnais ¹⁷, fils de marchand drapier, était lui-même un marchand aisé. Son père et son grandpère avaient été membres du Grand Conseil, lui-même accéda au Petit Conseil en 1656, et fut même élu syndic en 1665. Dix enfants dont sept fils sont issus de ses trois alliances successives avec Marie Lullin, Louise Calandrini et Suzanne Lect. Lect, Calandrini, Lullin, Buisson – autant de noms à consonance familière pour les historiens genevois; ils appartiennent à des familles de la haute bourgeoisie détentrice du pouvoir politique doublé d'une grande puissance économique, haute bourgeoisie dont l'heure de gloire se situe dans la seconde moitié du xviie siècle, en attendant les contestations du xviiie siècle naissant.

Schématiquement, le modèle auquel tendront à se conformer beaucoup de ces familles est le suivant: un fils ou beau-fils suivra le cursus honorum de la carrière politique genevoise; un autre reprendra les affaires du père ou de l'oncle pour asseoir au profit de la famille une solide position financière. Un autre enfin deviendra pasteur. Les fils de Jean Buisson s'adaptent presque à la perfection à ce modèle. L'aîné, Jean-Louis (1640-1662) choisit de devenir pasteur, mais meurt à l'âge de 22 ans déjà. Léonard (1643-1719), l'homme qui nous intéresse ici, reprend les affaires de la famille avant d'entamer une carrière politique qui le mène aux plus hautes magistratures. Le troisième, Ami (1649-1721), tout comme ses frères Louis (1653-1729) et Louis-Théophile (1659-1709), sera officier dans les armées du roi de France. Jacques (1654-1734) mènera l'existence turbulente d'un aventurier de la finance internationale 28, Jean (1657-1716) enfin consacre sa vie à la politique, mais ne dépassera pas l'échelon de procureur général, car la place au Petit Conseil à laquelle il aurait normalement dû accéder en vertu d'une règle non-écrite, est occupée par son frère aîné Léonard. Il est inutile de préciser que tous les enfants de Jean Buisson se marient dans les familles les plus prestigieuses de la cité. Le «réseau Buisson» est l'un des plus denses de la fin du XVII^e siècle genevois. Trois des frères, Léonard, Jacques et Jean, ne figurent-ils pas dans la liste des 49 plus gros contribuables de Genève, établie en 1690 ²⁹?

Léonard Buisson, le maître de l'œuvre

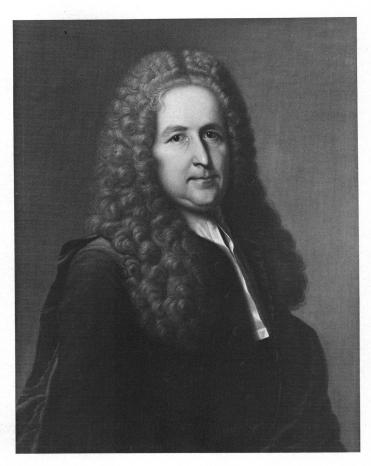
Au décès de son père et de son grand-père, respectivement en 1667 et 1668, Léonard Buisson devient à l'âge de 25 ans le chef de la famille. De surcroît, en tant qu'héritier universel de son grand-père et héritier pour un sixième des biens de son père, il se trouve à la tête d'une confortable fortune mobilière et immobilière. Sous la surveillance du curateur de ses frères, il administre ces biens à son profit, davantage, semble-t-il, qu'à celui de ses cinq demifrères. Comme nous le verrons plus loin, il parviendra en effet à se faire attribuer la pleine propriété des maisons, du domaine et de la plupart des meubles qui avaient appartenu à son père.

L'homme d'affaires

Certains indices laissent supposer que Léonard Buisson avait été introduit dans le monde des affaires par Jean Buisson l'aîné et le jeune, ses grand-père et père. C'est avec son assistance qu'est dressé l'inventaire du fonds de leur société de commerce («société pour le négoce de la soye et l'argent»); à lui également incombe la lourde tâche d'en liquider l'actif et le passif (les effets et créances de la société sont évalués à un demi-million de florins environ)³⁰.

Les seuls renseignements au sujet de l'activité économique propre de Léonard Buisson nous viennent des minutes des notaires genevois. Dans les années 1680, la maison de commerce Léonard Buisson & Cie vend des marchandises à crédit à toute une série de clients pour un montant de quelques centaines de florins par opération. Buisson est associé à un réfugié dauphinois nommé Jean Jandin, reçu bourgeois de Genève en décembre 1683. Buisson et Jandin importent des textiles du sud de l'Europe, notamment de Ĉadix et de Gênes, pour les redistribuer à des marchands en majorité suisses: leurs clients sont de Porrentruy, Yverdon, Morges, Lausanne, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Delémont, mais aussi de Berne, Zurich, Bâle, Coire, Unterwald, Besançon, Pontarlier, Mulhouse, Constance, etc. Ce réseau géographique ressemble fort à celui de son père, tel qu'on le perçoit dans la liste des débiteurs de celui-ci 31. La Société Buisson & Cie écoulait peut-être aussi des produits de manufactures locales. Un contrat nous apprend que Buisson avait à son service des artisans habitant à Genève: en 1682, deux réfugiés s'engagent vis-à-vis des frères Léonard et Jacques Buisson «de travailler pour eux... de toutes sortes d'estoffes de soyes à fleurs et brochées d'or et d'argent» 32.

Au moment de la dissolution de la maison de commerce en février 1695, l'actif s'élève à plus de 100.000 livres soit 350.000 florins, somme considérable.



1. Auteur inconnu. Léonard Buisson (1643-1719). Coll. part.

A partir de cette date, on ignore tout de l'activité économique de Léonard Buisson. Syndic dès 1699, il s'est probablement entièrement consacré à sa carrière politique.

La carrière politique

Elle débute, comme le veut la tradition, par une entrée au Grand Conseil en 1665, suivie, en 1689, par une nomination au Petit Conseil. Les membres de ce conseil appartenaient habituellement à une ou plusieurs commissions permanentes du gouvernement appelées chambres, et Léonard Buisson ne fait pas exception: de 1692 à 1712, il occupe un siège à la Chambre des Fortifications (avait-il des qualifications particulières dans le domaine de la construction?), à la Chambre du Négoce de 1693 à 1704 (les motifs de sa présence sont ici évidents). En 1696, il fait partie d'une députation envoyée à Paris et Versailles pour amadouer Louis XIV qui avait envahi la Savoie 33. Puis intervient son élection à l'office de syndic: 1699 (comme 4e syndic et syndic de la garde). Cinq fois encore il occupera cette magistrature: en 1703, 1707 et 1711 (3° syndic et syndic de la garde), 1715 et 1719 enfin (2 e syndic), suivant la rotation normale. Après la première élection, il est désigné pour siéger à deux autres commissions, très importantes celles-là: la Chambre des Comptes (1702, 1705-6, 1709, puis de 1713 à 1717 et en 1719), la

Chambre des Blés enfin (de 1704 à 1712) 34.

Au delà de ces dates et de ces faits, il est difficile de cerner la personnalité politique de l'homme qui retient notre attention. Les registres publics restent curieusement muets à son sujet. Il ne sort un peu de l'ombre qu'en 1707, au moment des troubles politiques animés par Pierre Fatio. Syndic de la garde, il fait intervenir celle-ci dans une assemblée, le 26 mai; à une autre occasion, il essuie les injures de Pierre Fatio et de l'autre protagoniste de 1707, François Delachanaz, et exige des réparations ³⁵. Ses interventions «visibles» se résument à cela.

Une interprétation s'impose: Léonard Buisson est somme toute un magistrat peu profilé. Ce n'est pas à sa personnalité ou à son caractère qu'il doit son élection au Petit Conseil, mais à son nom. La famille Buisson, une des plus importantes de la cité, a en quelque sorte une place réservée dans l'exécutif genevois, et Léonard l'occupe probablement pour des raisons de droit d'aînesse. Sa présence au Conseil barre d'ailleurs la route à son frère Jean, personnalité apparemment plus marquée. Il est frappant de constater que quelques mois seulement après le décès de Léonard Buisson, son fils Jean-Louis lui succède au Petit Conseil.

Léonard Buisson est un solide conservateur, sans génie particulier dans le domaine de la politique, attaché aux privilèges de son groupe social. Cinquante ans plus tard, nous l'aurions retrouvé dans le camp des «Négatifs» ³⁶. Si le nom de Léonard Buisson mérite de figurer dans les livres d'histoire genevoise, c'est pour d'autres raisons, que nous développons ici.

Le propriétaire immobilier

A l'image de la plupart des gens de son milieu, Léonard est propriétaire de plusieurs biens immobiliers, les uns reçus par héritage, les autres acquis tout au long de sa vie. De son grand-père, il hérite d'une maison dans les rues basses, entre la rue Punaise (Rôtisserie), le passage du Terraillet et la rue couverte dessus (rue du Marché) 37. C'est là que résidait son grand-père, c'est là sans doute que se situait aussi le commerce. Léonard Buisson agrandit le mas par l'acquisition en 1687 d'une maison contigüe, avec un haut-banc devant 38. Ce groupe de maisons reste propriété de la famille jusqu'en 1763, date à laquelle les deux petits-fils de Léonard, Jean-Louis et Jean-Jacques, le vendent au négociant Antoine Odier 39. Il ne conserve pas l'autre propriété de Jean Buisson l'aîné, un jardin avec une maison et vigne à Plainpalais, qu'il cède à son frère Jacques en 1683.

Jean Buisson le jeune lègue à ses fils trois importantes propriétés: un bien rural sis à Genthod, acquis en 1658 et «arrondi» par l'achat de quelques terres entre 1658 et 1663, une maison, une cave et une partie d'une autre maison au Perron, acquises entre 1642 et 1653, enfin une maison à la rue des Chanoines qu'il possède depuis 1653.

Lorsqu'il se trouve à la tête de la famille par le décès de son père et de son grand-père, Léonard a atteint l'âge de la majorité ⁴⁰; ses frères, en revanche, sont encore mineurs. On ignore où ils habitaient; une partie de la maison rue des Chanoines, en tout cas, est louée ⁴¹. Toujours est-il qu'en 1676, le curateur et oncle de ses frères, Barthélemy Lect, cède à Léonard la jouissance des propriétés héritées du père; cela signifie peut-être qu'il les occupe désormais seul avec son épouse et ses enfants. Sixième par sixième, il rachète les parts de ses frères, de 1677 à 1686, pour un total de 78.000 florins, soit 58.000 pour Genthod et 20.000 pour les maisons en ville ⁴².

Mais là ne s'arrête pas la fortune immobilière de Léonard Buisson. Les minutes des notaires nous apprennent qu'il possédait une petite maison à Saint-Gervais, rue du Saugey (aujourd'hui disparue), dont il se dessaisit en 1690 ⁴⁴, qu'il agrandit le domaine de Genthod par une série d'achats de terres et de vignes entre 1683 et 1695, qu'il possède un bien rural à Champel ⁴⁵ et plusieurs grands prés aux portes de la ville ⁴⁶. Quant à la vieille ville, il arrondit le mas au Perron par deux acquisitions de 1685 et 1686, et fait reconstruire toute la façade à partir de

décembre 1686 47.

Mettons un terme à l'énumération des propriétés Buisson. Le lecteur aura remarqué que la situation de la famille est confortable.

Posséder un bien à la campagne est chose courante dans la haute bourgeoisie genevoise. Il faut bien remplir la cave et le grenier, garnir la table de légumes et de fruits, de préférence les siens! Mais au delà de ce fait presque banal, il convient de se pencher sur le schéma de propriété urbaine. Le fils de réfugié, Jean Buisson l'aîné, installe son commerce dans les rues Basses. L'ascension sociale des deux générations suivantes se double d'une ascension topographique vers la ville haute: le Perron d'abord, que Léonard Buisson structure et embellit en 1686, la rue des Chanoines ensuite, où se déroulera l'éclatante opération qui fait l'objet de cette étude.

A quel moment l'idée du grand hôtel particulier a-t-elle germé dans l'esprit de Léonard Buisson? Lorsqu'il décida de racheter à rythme soutenu les parts de ses frères, soit autour de 1682? Lors de son voyage à Paris en 1696? Sa rencontre avec Moïse Ducommun a-t-elle été un facteur

important?

L'architecte et entrepreneur de l'hôtel Buisson: Moïse Ducommun

Celui-ci ayant fait l'objet d'une étude récente 48 nous ne nous attarderons pas sur ce sujet. Rappelons les principales étapes de sa vie et de sa carrière de constructeur.

Originaire du Locle, Moïse Ducommun (1667?-1721) est reçu maître maçon à Genève en 1692. Les documents d'archives le désignent tour à tour comme maître maçon, tailleur de pierre, entrepreneur, architecte. On ignore tout de sa formation sinon qu'il a dû suivre la filière de l'apprentissage, être stimulé par la présence à Genève



2. Hôtel Buisson: la cour d'honneur, le corps principal et l'aile droite (état juillet 1978).

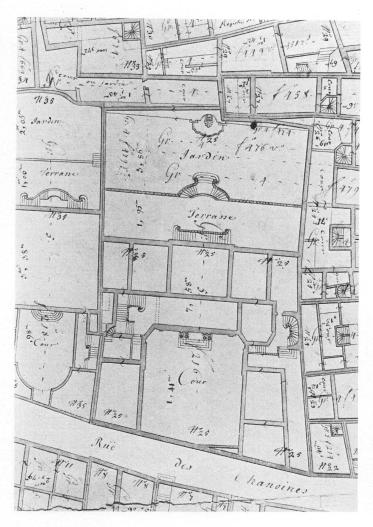
d'architectes étrangers tels que Jean Vennes et Joseph Abeille, et qu'il possédait à son décès douze livres d'architecture, indice révélateur d'une connaissance théorique des modèles.

Sa première réalisation importante ne nous est connue que par des gravures anciennes: la maison qu'il construit en 1694 avec un autre maître maçon pour Jacques Eynard, commerçant français réfugié à Genève, donnait sur le port de la Fusterie. L'édification de l'hôtel Buisson est la prochaine étape majeure de sa carrière, et en même temps la plus spectaculaire. Peu après son achèvement, la Seigneurie s'adresse à Ducommun en 1701 pour la construction de la nouvelle aile de l'Hôtel de Ville, celle qui abrite la salle du Grand Conseil. Mentionnons encore qu'il est l'auteur des plans de la Discipline, l'actuelle prison Saint-Antoine, en même temps que l'entrepreneur chargé de sa construction, en collaboration avec un autre maître maçon. Cette partie de l'Hôpital général fut achevée en 1712. On

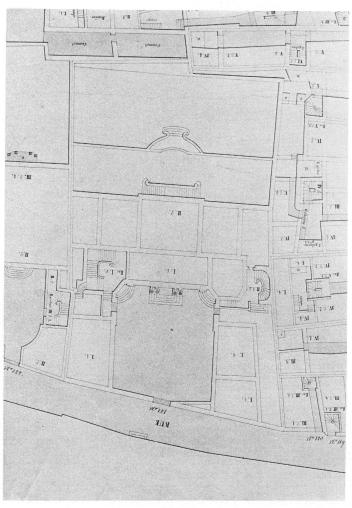
peut enfin lui attribuer une participation à la plus grande opération d'urbanisme du début du xviiie siècle: l'édification des numéros 2, 4 et 6 de la rue des Granges. A côté d'architectes jusqu'ici plus connus tels que Vennes et Abeille, Moïse Ducommun tient indubitablement une place importante dans cette période de constructions intensives qu'est le début du xviiie siècle genevois.

L'hôtel

L'hôtel est un vaste bâtiment construit sur un plan en U, orienté nord-sud. Il se développe entre une cour d'honneur, séparée de la rue par un mur de clôture élevé et une grande terrasse rectangulaire en terre plein, contenue sur deux côtés par d'épais et hauts murs de soutènement (fig. 2 et 3). Le bâtiment se décompose en cinq corps principaux: le corps principal proprement dit, les deux ailes en retour d'équerre qui se subdivisent chacune en



3. L'hôtel Buisson d'après le plan Billon, 1726.



4. L'hôtel Buisson d'après le plan Céard, 1837.

deux corps distincts, l'un d'une seule travée et de même hauteur que le corps principal auquel il est accolé, l'autre, plus bas, se prolongeant jusqu'à la rue. Une autre aile enfin, courte, également en retour d'équerre, flanque le bâtiment principal au nord-est et une partie de la terrasse.

Le corps central, double en profondeur, à deux soussols, compte un rez-de-chaussée, un étage carré et, côté terrasse, un étage de comble. Les ailes comprennent un entresol et un étage carré. Celle du nord-est, qui se subdivise verticalement de la même manière que le corps central, profite de la forte dénivellation de la descente du Perron et possède au lieu des sous-sols, trois niveaux, éclairés de fenêtres, dont le premier ouvre sur un passage communiquant avec la place du Perron, au pied du mur de la terrasse.

La distribution intérieure adopte déjà le schéma classique de ce type de bâtiment. Le grand corps de logis est réservé aux appartements des maîtres avec les pièces de réception

et d'habitation. Les ailes devaient abriter les services et les chambres des domestiques 49. Les deux escaliers sont placés à l'articulation des corps de bâtiment; l'escalier d'honneur, tournant à gauche, à trois volées, est éclairé par les deux grandes baies percées dans le pan en adoucissement entre l'aile ouest et la façade principale. Il fait suite à un long vestibule tenant toute la largeur de la façade et dans lequel donne l'entrée principale, précédée d'un perron de plan rectangulaire. Les deux appartements superposés ouvrent leurs fenêtres sur la terrasse, c'està-dire au nord. Ils comptent chacun cinq pièces principales disposées en enfilade et dégagées par les pièces donnant sur cour, dont, parmi celles-ci, la belle galerie du premier étage qui précède le grand salon; pièce d'apparat se distinguant des autres par une plus grande hauteur, elle occupe, comme le vestibule du rez-de-chaussée, toute la largeur de la façade (fig. 4). Trois baies en plein cintre lui assurent une abondante lumière; le plafond se raccorde



5. Hôtel Buisson: façade sur cour du grand corps de logis et amorce de l'aile gauche (état juin 1982).

aux murs, entièrement lambrissés, par un adoucissement mouluré.

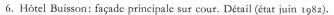
La façade du corps principal, entièrement en pierre de taille, présente deux ordres superposés de pilastres ou de doubles pilastres, toscans au rez-de-chaussée et ioniques à l'étage, qui encadrent chacune des trois travées ouvertes de grandes baies (fig. 5). Celles-ci, en arc surbaissé en bas, et en plein cintre au-dessus, à l'origine probablement sans allège, autrement dit descendant jusqu'au sol des niveaux, sont simplement percées dans le mur lisse appareillé et se présentent donc sans encadrement. Seul le sommet des arcs est souligné d'une clé saillante et pendante. A l'étage l'arc en plein-cintre des baies retombe sur des impostes formant cordon, chaque fois interrompu par les pilastres.

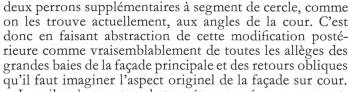
Le rythme ternaire de la façade privilégie presque naturellement la travée centrale. Ainsi la répétition d'une même baie flanquée de pilastres conduit à une juxtaposition de ces mêmes pilastres dans l'espace du trumeau

de part et d'autre de la baie médiane. Ce dédoublement vaut aussi pour les colonnes toscanes groupées deux à deux, flanquant l'entrée principale primitive (voir le plan Billon) et supportant le balcon à garde-corps en fer forgé. Enfin, couronnant cette partie de la façade, un fronton triangulaire décoré des armes de la famille Buisson souligne l'axe majeur de la composition.

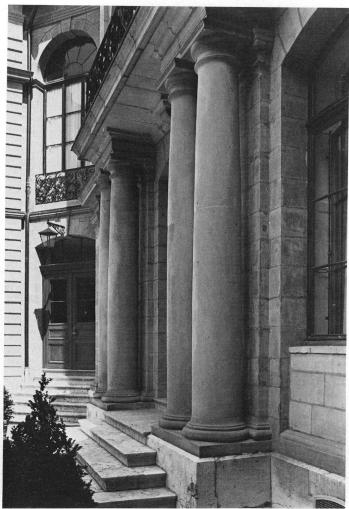
Latéralement la façade se retourne à 45 degrés en un pan d'une travée, légèrement en retrait, qui assure la liaison du corps principal avec les ailes en retour d'équerre (fig. 5). Ce pan oblique est percé de baies de même forme et de mêmes proportions que celles de la façade principale. Conséquence d'un changement de distribution intérieure (à une date inconnue, mais avant 1837), les deux ouvertures du rez-de-chaussée ont été transformées en portes d'accès. C'est ce qui résulte de la comparaison entre les plans Billon (1726) et Céard (1837) qui montrent, le premier, un seul perron dans l'axe du bâtiment, le second,







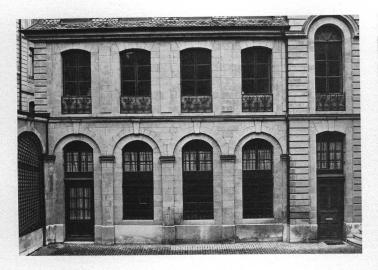
Les ailes, à un entresol et un étage carré, se composent, on l'a vu, de deux corps de bâtiment distincts (fig. 2 et 8): le premier de même hauteur que le corps principal, mais étroit, n'est percé que d'une porte en arc surbaissé et d'une fenêtre en plein cintre, sans impostes; il est souligné aux angles par deux larges chaînes à refends. L'autre, d'une hauteur moindre, comporte au rez-de-chaussée trois fenêtres et une porte-fenêtre à l'extrémité sud, inscrites dans une série d'arcades en plein cintre retombant sur des pilastres toscans. A l'étage, les quatre fenêtres en arc surbaissé s'ouvrent, comme au rez-de-chaussée, dans le mur nu, sans l'intermédiaire d'un chambranle. Cet étage



7. Hôtel Buisson: façade sur cour. Colonnes flanquant l'entrée principale (état juin 1982).

bas des ailes est rythmé, au droit des pilastres du rezde-chaussée, par des tables saillantes rectangulaires, qui ont la particularité de se prolonger jusqu'à la corniche. Un cordon sépare les étages et règne sur le plan oblique et les deux faces des ailes: il se retourne sur le mur de clôture de la cour, dont il marque le sommet. Cette séparation prend plus d'importance sur la façade principale où une véritable corniche remplace le cordon, avec des morceaux d'entablement au-dessus des colonnes et des pilastres du rez-de-chaussée. La corniche de couronnement des ailes basses se prolonge sur les ailes plus hautes et s'incurve en plein cintre, accompagnant l'arc de la fenêtre. La façade principale, en revanche, et les retours latéraux sont couronnés d'un seul entablement, élément requis par l'ordonnance générale.

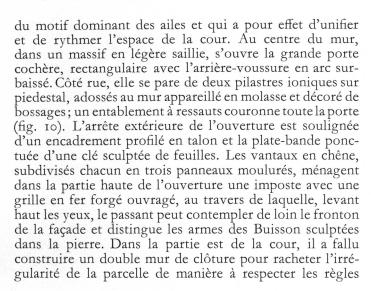
Un mur de clôture en maçonnerie sur un soubassement en calcaire referme la cour au sud. Il est décoré, du côté intérieur, d'arcades aveugles (fig. 9); c'est là une reprise



8. Hôtel Buisson: aile gauche (état juillet 1978).



9. Hôtel Buisson: face intérieure du mur de clôture de la cour (état juin 1982).

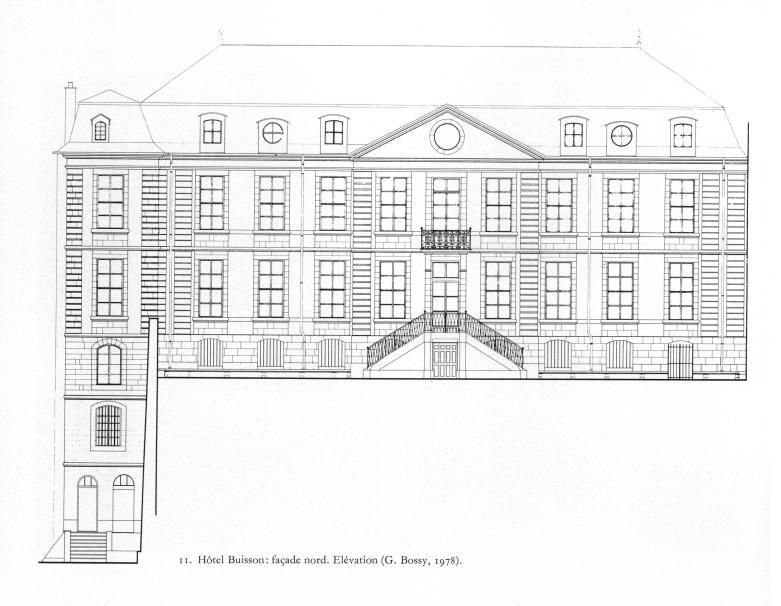




10. Hôtel Buisson: porte cochère (état juillet 1978).

de symétrie, de rigueur dans une cour d'honneur. Cette correction de l'alignement du mur qui dessine en plan un triangle étiré, explique les deux chaînes à refends, dont l'une d'angle, de l'aile est (fig. 2).

A bien des égards l'ensemble de la cour manifeste une grande unité. L'élément unificateur en est l'arcade qui est omniprésente: arcades aveugles, décoratives, du mur de clôture, arcades partiellement fermées, par les alettes et l'allège, sur les ailes, larges baies en plein cintre du corps principal. La façade du corps de logis est largement ajourée et les vides y dominent. On aura noté que dans cette succession on passe graduellement de formes fermées à des formes ouvertes. On remarque également dans la forme des baies des dispositions en séries alternées qui établissent entre les différentes parties de la cour des relations formelles et en accentuent la cohésion visuelle: les arcs en plein cintre des ailes répondent à ceux de la façade principale dans une relation discontinue, ascen-



dante, les premiers s'ouvrant au rez-de-chaussée, les seconds à l'étage. Il en va de même pour les baies en arc brisé. Cet ensemble de la cour, ainsi animé par ces jeux d'échos croisés, reste cependant subordonné aux deux axes forts: l'axe principal d'une part, celui des entrées, d'abord dans la cour par la porte cochère, puis dans le grand corps de logis par la porte encadrée par le perron, les colonnes, et le balcon, et d'autre part l'axe transversal entre les deux corps de bâtiment qui amorcent les ailes.

Les deux pans obliques adoucissant les angles de la cour présentent une certaine ambiguïté. A considérer l'élévation de la façade principale de manière analytique ils se présentent comme des éléments relativement subalternes, en retrait par rapport à celle-ci et dont ils ne reprennent pas le rythme des pilastres. Néanmoins ils possèdent les mêmes ouvertures que cette dernière. Dans la vision générale en revanche ils semblent bien faire partie de la façade qu'ils prolongent de part et d'autre. C'est du moins

l'impression dominante, où le même rythme et la même forme des ouvertures éclipsent le fait que ces pans obliques sont en léger retrait et dépourvus de pilastres, de sorte que le regard est déporté vers l'extérieur. La façade principale se trouve en quelque sorte dilatée, aux dépens de la travée médiane, pourtant axe majeur de la composition. En outre les deux perrons ajoutés postérieurement aux angles ne font que renforcer cette impression.

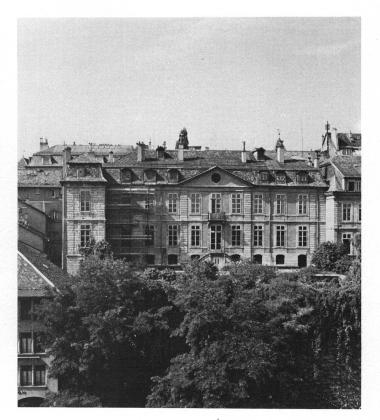
La façade donnant sur la terrasse, au nord, comporte neuf travées régulièrement réparties en groupes de trois de part et d'autre de l'avant-corps central en légère saillie (fig. 11). Celui-ci correspond en largeur aux grands salons du rez-de-chaussée et du premier étage. A l'axe sont percées deux portes-fenêtres, l'une ouvrant sur l'escalier d'accès à la terrasse, l'autre sur un balcon sur consoles et à garde-corps en fer forgé. Cette partie centrale est délimitée par deux chaînes à refends et surmontée d'un fronton triangulaire percé d'un œil-de-bœuf. Cette façade

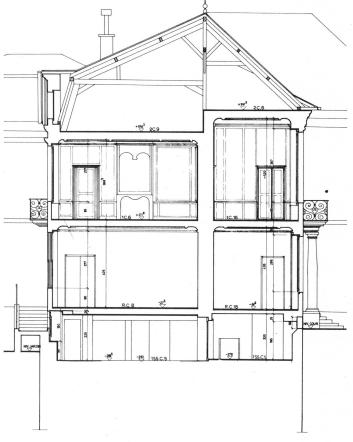
repose sur un niveau de soubassement réservé aux services et ajouré de courtes fenêtres en arc surbaissé. Aux extrémités elle est encadrée par une double chaîne également à refends et se termine à l'est par une petite aile d'une travée. Un entablement, de profil plus simple que du côté cour, couronne l'ensemble. Toutes les fenêtres des deux niveaux d'appartement sont rectangulaires. Avec leurs allèges appareillées et leurs linteaux prolongés jusqu'au cordon, elles forment des travées continues et saillantes, sur toute la hauteur de la façade, mais dont la succession verticale est coupée par les lignes horizontales du cordon séparant les étages en premier lieu et ensuite par celles des tablettes moulurées reliées entre elles par un bandeau.

La façade nord relève d'un schéma de composition déjà bien répandu à Genève dans le dernier quart du XVII^e siècle. Le quadrillage de la façade, obtenu par le jeu croisé des travées de fenêtres reliées entre elles verticalement et des cordons et bandeaux, est déjà réalisé une vingtaine d'années auparavant à la maison Calandrini (1681). Il est de plus en plus adopté vers la fin du siècle, comme en témoignent la maison Pictet (1690), 15 Grand' Rue, la maison Rigot (1694) à la rue de la Cité, démolie, ou la maison Eynard (1694) rue du Rhône, aussi démolie. Bien que ce système de cloisonnement vertical et horizontal soit repris sur cette façade de l'hôtel Buisson, il n'est plus ici le seul élément d'animation des surfaces. On y trouve en effet un certain nombre d'éléments nouveaux, ordonnés en une composition non plus uniforme, mais scandée selon un rythme ternaire et privilégiant l'axe ou le groupe des travées médianes délimité par des chaînes à refends et couronné d'un fronton. Ce sont des caractéristiques, aux formes par la suite plus élaborées, qui vont systématiquement apparaître dans les édifices privés ou publics que l'aristocratie genevoise ou la Seigneurie vont édifier tout au long de la vague de construction du premier quart du xvIIIe siècle.

Le bâtiment est couvert du côté terrasse d'un toit à la Mansart, percé de six lucarnes de part et d'autre du fronton, et du côté cour d'un toit à un pan (fig. 13). Ce parti mixte qui enfreint les règles d'unité générale, rattrape habilement les différences de hauteur entre les façades cour et jardin de même qu'à l'intérieur la dimension des pièces, moins profondes au sud qu'au nord. Les ailes sont couvertes de toits à deux pans terminés en croupe, sauf l'aile ouest qui possède un toit à la Mansart éclairé par des lucarnes. Mais cet étage de comble est le résultat d'une transformation survenue dans les années 1936-1937.

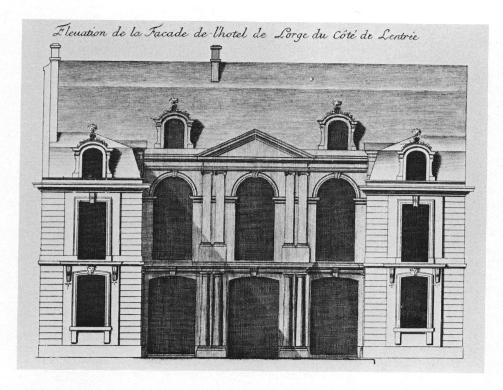
Au nord s'étend une vaste terrasse en terre-plein aménagée sur deux niveaux: au pied de la façade, la terrasse proprement dite, à laquelle on accède du salon du rez-





^{12.} Hôtel Buisson: la façade nord et le mur de soutènement de la terrasse, en partie caché par les arbres (état juillet 1978).

^{13.} Hôtel Buisson: coupe transversale sur le corps de bâtiment principal (M. Buri et S. Candolfi, juin 1978).



14. Paris, hôtel de Lorge: façade principale sur cour, d'après Jean Mariette.

de-chaussée par un escalier à une volée double, à montées convergentes, puis, en contrebas, le jardin auquel conduit un escalier en fer-à-cheval terminé par une courte volée droite. Le plan Billon (1726) montre encore une fontaine (qui n'apparaît déjà plus sur le plan Céard de 1837) adossée au mur de soutènement nord de la terrasse. Cette fontaine, agrémentant le fond du jardin, présentait un bassin au contour chantourné, surmonté d'une vasque en forme de coquille placée dans une niche, avec peut-être une statue.

On aimerait bien sûr connaître l'auteur des «plans venus de Parys», quel architecte ou quelle agence d'architectes les a conçus. Cela évidemment nous éclairerait beaucoup sur deux points: premièrement sur les relations qui pouvaient exister dans ce domaine entre Paris et Genève ou entre Paris et Buisson et, à travers lui, d'une certaine manière, les riches bourgeois qui allaient quelques années après commencer à bâtir d'autres hôtels particuliers. En second lieu sur la part réelle de Ducommun dans la conception des élévations, c'est-à-dire si ce jeune architecte genevois - il a environ 33 ans en 1699 - a suivi ou non les plans parisiens à la lettre. C'est un point qui a son importance. En effet si le plan est assez explicite, comme cela semble être le cas d'après les références précises du contrat à certains détails, on peut normalement en déduire l'allure générale de la façade, dans la répartition des pleins et des vides, dans les rythmes également, les saillies, les ressauts; il en découle en somme un schéma directeur suffisamment clair qui ne laisse à celui qui le traduit en élévation qu'une liberté relative.

La façade nord présente bien des analogies avec deux autres bâtiments que Ducommun a construits sur ses propres plans: l'aile de l'Hôtel de Ville qui abritait la salle du Conseil des Deux-Cents, où siège aujourd'hui le Grand Conseil, mais restée à plus de la moitié inachevée parce que l'on ne s'était pas déterminé à démolir la tour Baudet, et la Discipline, l'actuelle prison Saint-Antoine, à l'intérieur du complexe de l'Hôpital général. Ces trois façades - pour la Discipline il faut savoir que la façade principale est tournée vers l'intérieur, dans la cour - ont des liens stylistiques indéniables: hautes fenêtres rectangulaires ou en arc surbaissé, chaînes à refends marquant les angles, les avants-corps ou la partie centrale de la façade. Il est frappant de constater que les façades nord de l'hôtel et celle sur cour de la Discipline reposent toutes les deux sur un niveau de soubassement en pierre appareillée, ajouré de courtes fenêtres en arc surbaissé.

La façade sur cour du corps principal est la partie la plus spectaculaire du bâtiment. Le contrat de construction nous apprend qu'elle doit s'édifier selon «élévation dudit entrepreneur», Moïse Ducommun. Mais à cette date, 1699, son caractère si novateur laisse douter, malgré les termes formels du contrat, du fait que Ducommun en soit véritablement l'auteur, c'est-à-dire qu'il l'ait conçue seul. Rappelons que ce jeune architecte est passé maître-maçon en 1692; qu'à notre connaissance il n'a pas reçu de forma-



15. Hôtel Buisson: façade principale sur cour (état juin 1982).

tion poussée dans le domaine de l'architecture. D'ailleurs, Genève à cette époque est loin d'avoir un enseignement de cette discipline, il faudra même attendre plus d'un demi-siècle pour qu'on y ouvre une école de dessin. Est-ce au contact d'autres architectes et ingénieurs comme Jean Vennes ou Pierre Raby qu'il arrive à parfaire sa formation? Probablement, mais cela ne devait pas constituer un enseignement proprement dit. D'un autre côté Léonard Buisson a manifestement de très grandes ambitions pour la construction de sa demeure et il est difficile d'admettre qu'il s'est livré depuis 1682 au rachat des parts de ses frères à la rue des Chanoines sans qu'il s'adresse, au moment où il s'agissait de bâtir, à un architecte renommé. La modernité du plan parisien est là pour le prouver.

Les termes mêmes du contrat, «suivant l'élévation que ledit entrepreneur en a faitte», n'empêchent pas de formuler l'hypothèse que Ducommun ait pu s'inspirer ou redessiner en l'adaptant une élévation qui lui servit de modèle. Le lot de plans parisiens devait certainement comporter quelques élévations: lorsque le contrat précise d'exécuter «les portes tant à placards qu'à battue [...], la massonnerie des plafonds de sales, salons et péristiles et les armoires suivant le plan venu de Parys», c'est plutôt d'une ou de plusieurs élévations qu'il doit s'agir. Car ce qui est frappant dans la façade du grand corps de logis c'est de constater qu'elle est la réplique exacte de celle de l'hôtel de Lorge à Paris, achevée deux ans plus tôt, donc en 1697, et due au célèbre architecte Jules Hardouin-

Mansart. En 1971, Bertrand Jestaz a consacré à cet hôtel un long article qui éclaire sur les différentes étapes de construction et modifie complètement la chronologie 5°. Des plans et des élévations de cet hôtel disparu figurent dans L'architecture française de Jean Mariette. La comparaison entre les façades principales sur cour montre en tous points des similitudes (fig. 14 et 15). La seule grande diffé' rence, mais qui n'a qu'une incidence mineure sur cette comparaison, réside dans le fait que la façade de l'hôtel Buisson repose sur un petit soubassement précédé d'un perron d'accès au rez-de-chaussée, tandis qu'à l'hôtel de Lorge, cette disposition est absente. Là, le rez-de-chaussée a une fonction tout à fait différente: c'est un péristyle laissé entièrement ouvert - l'air y circulait librement - comportant au centre un large passage carrossable entre la cour d'entrée et la grande cour. Mais en ce qui regarde la façade on trouve la même ordonnance, la même forme de baies, ouvertes jusqu'au sol des niveaux, les mêmes colonnes et pilastres jumelés flanquant la travée centrale comme aussi les impostes des baies en plein cintre du premier étage se prolongeant de façon identique en un cordon entrecoupé par les pilastres. On retrouve également le ressaut de l'entablement sous le fronton ainsi que le balcon au centre de la façade. A ces similitudes frappantes s'ajoutent deux autres faits: Jestaz relève qu'à l'hôtel de Lorge «c'est probablement l'existence du péristyle qui avait déterminé les arcades surbaissées du rez-de-chaussée, car cette forme d'ouverture assurait à la fois le

maximum de largeur et de hauteur». Or les grands arcs surbaissés de l'hôtel Buisson ne sont pas dictés par la même nécessité d'ouvrir un passage entre la cour et la terrasse. On pourrait voir là l'indice supplémentaire d'une reprise textuelle dans un contexte qui n'exigeait pas des ouvertures de cette forme ni de cette grandeur. Le deuxième fait tend à rendre plus vraisemblable l'hypothèse de l'imitation à Genève de ce modèle parisien. Il concerne l'utilisation des baies en plein cintre à l'étage du corps central, à laquelle, dans son étude, Jestaz accorde une attention particulière; il les considère comme un «trait original» délibérément choisi par Jules Hardouin-Mansart: «la forme, banale en soi, ajoute-t-il, en était encore inusitée à ce niveau dans les hôtels parisiens, [...] elle allait pourtant devenir presque de règle au début du xviiie siècle et tous les architectes de la génération suivante l'utilisèrent. Le Blond à l'hôtel de Vendôme, Delamare à l'hôtel de Soubise, Lassurance à l'hôtel de Noailles, Robert de Cotte à l'hôtel d'Estrées, Boffrand à l'hôtel de Seigneley, Gabriel à l'hôtel Peyrenc de Moras... Par ce trait, donc, l'hôtel de Lorge se situerait à l'avant-garde de la mode, comme le premier hôtel du xvIIIe siècle». A moins d'une invraisemblable simultanéité de création on peut raisonnablement penser que Ducommun n'est pas le créateur de la façade de l'hôtel Buisson mais qu'il a repris le modèle parisien de l'hôtel de Lorge.

Reste une différence fondamentale: à l'hôtel de Lorge, les ailes se retournent en équerre, sans transition, de part et d'autre de la façade, tandis qu'à l'hôtel Buisson cette articulation est adoucie par un pan à 45 degrés, percé, on l'a vu, des mêmes fenêtres que celles de la façade principale. C'est probablement là qu'il faut voir l'intervention de Ducommun, chargé d'adapter un modèle sur une parcelle

de terrain qui ne convenait qu'imparfaitement.

Une question vient immédiatement à l'esprit: comment ce modèle est-il parvenu à Genève? Le séjour de Léonard Buisson à Paris en 1696 est sans doute la clé de l'énigme. Au cours de celui-ci, Buisson visite, avec les autres membres de la délégation auprès du roi, les principaux appartements de Versailles, les jardins, le château de Chantilly. Et on peut penser qu'il lui a également permis de voir des hôtels particuliers, des réalisations en cours comme la demeure du maréchal de Lorge par exemple et d'entrer en contact avec des architectes. C'est en tout cas peu de temps après ce séjour que Buisson commence à bâtir: au moment où il passe le contrat pour le grand corps de logis, en mars 1699, les fondations sont prêtes et les deux ailes déjà construites. C'est donc un ou deux ans auparavant que le chantier avait débuté.

Il faut enfin souligner le rôle joué par Moïse Ducommun dont les capacités et le talent sont démontrés par le simple fait que Buisson lui confie la construction de sa somptueuse demeure. De toute évidence il ne s'est pas limité à un travail de pure exécution. Sinon pourquoi aurait-il eu à dessiner l'élévation des façades, et celle de l'escalier d'honneur? Par ailleurs, si l'hôtel Buisson imite la façade de l'hôtel de Lorge, il n'en reprend pas la distribution

intérieure qui présentait une disposition très différente. Avec le plan de Paris, on se trouve déjà en présence de deux éléments distincts qu'il a fallu ajuster. C'est à ce travail d'adaptation, de recréation en quelque sorte, qu'a dû se livrer Ducommun, mais dans une proportion qu'il est bien difficile, en l'absence de documents, de déterminer.

Ameublement et décoration intérieure

Deux inventaires, l'un après décès, l'autre après faillite nous donnent une idée de l'ameublement de l'hôtel Buisson, mais hélas seulement de son rez-de-chaussée.

Le premier est celui de Marc-Conrad Buisson, fils de Léonard, mort en 1740 en laissant des enfants mineurs ⁵¹. Il semble comprendre le corps principal et l'une des deux ailes seulement. Bien que le commis aux inventaires énumère les pièces les unes après les autres, il demeure difficile de les localiser avec certitude sur un plan du xx^e siècle, la distribution de cet étage ayant dû subir des remaniements

dens le courant du xixe siècle.

Habité à cette date par neuf personnes, soit Jean-Louis Buisson, ancien syndic, célibataire, son frère Marc-Conrad, l'épouse et les deux fils de celui-ci ainsi que trois domestiques (un valet, deux servantes) 52, l'appartement comprend une cuisine et une pièce attenante dite «chambre à plaque», localisables à coup sûr dans l'aile est, puis une chambre de domestique située à l'entresol. Viennent ensuite les pièces destinées aux maîtres de maison: la «chambre sur le Perron», meublée de deux lits à colonnes et de quelques meubles de rangement, la «chambre jaune», ainsi dénommée à cause d'une tenture en brocatelle jaune, la «chambre verte», dont la garniture du lit, les tissus des fauteuils, du sofa, des chaises et la tapisserie sont verts, la «chambre biche», avec un lit, des fauteuils, des chaises d'étoffe «biche»; la «chambre rouge», dont le contenu se voit attribuer la plus haute valeur, comprend, outre une tapisserie de haute lice «à personnages», un lit à garniture écarlate, des fauteuils, des chaises et tabourets, un grand miroir à cadre doré, des candélabres sur la cheminée et un grand tableau au-dessus de celle-ci. Vient ensuite la «grande sale du milieu», c'est-à-dire le grand salon, dans lequel se répartissent deux lits de repos, quatre fauteuils et huit chaises, deux tables de jeu et un grand miroir. Il est orné d'une tapisserie «à verdure».

Le syndic Jean-Louis Buisson occupe les deux pièces attenantes à l'ouest. L'une, richement meublée, lui sert de chambre; un mur en est tendu d'une tapisserie en haute lice «à personnages». L'autre est son cabinet. Relevons dans celui-ci le trumeau de glace en huit pièces encadré, et un tapis de Turquie. Dans toutes ces pièces, les fenêtres sont tendues de rideaux blancs. La «chambre à manger», vraisemblablement située à l'articulation entre le corps de logis et l'aile, à proximité de la cuisine, peut asseoir dix

hôtes autour d'une table 53.

L'inventaire après faillite de la fin du siècle est, comme souvent, bien plus lacunaire 54. Le propriétaire pouvait

en effet avoir mis des objets à l'abri, ou en attribuer la propriété à son épouse. L'ameublement semble avoir beaucoup changé; les pièces, à l'exception de la «chambre verte», ne sont plus identifiées par leur couleur dominante. Quant au grand salon du centre, garni de rideaux rouges et blancs et de trois grands miroirs, avec ses nombreux fauteuils, ses quatre tables de jeu et deux boîtes de «cadrille» ¹⁷, il sert de salle de jeu.

Il ne subsiste donc aucune information précise sur l'ameublement que Léonard Buisson avait lui-même choisi pour son grand hôtel particulier. L'accord d'hoirie signé avec ses demi-frères nous apprend cependant que ceux-ci renoncent aux tableaux et à la bibliothèque de leur père, et que Léonard en devient l'unique propriétaire. Un document d'un intérêt exceptionnel nous révèle la composition de la collection de tableaux dont il hérite, et pour laquelle il a peut-être fait construire les galeries du rez et du premier étage. Jean Buisson le jeune possédait à sa mort pas moins de 71 tableaux: portraits de personnages illustres, quelques paysages, des scènes de genre, deux natures mortes avec des fruits, et, fait surprenant dans la Genève calviniste, de nombreuses toiles à sujet religieux. Cette collection tout à fait exceptionnelle est accompagnée de dix sculptures en bois, bronze, fonte ou pierre ⁵⁶. Elle s'enrichit, au décès du grand-père de Léonard, de quatre portraits de famille et de cartes géographiques de grandes villes européennes (Paris, Anvers, Francfort, Amsterdam, Strasbourg et Cologne) 57. La bibliothèque comprend 191 titres et se compose pour l'essentiel d'ouvrages théo-

Quel a été le sort de cette collection remarquable pour l'époque? On devine qu'elle tenait au cœur de Léonard, puisqu'il s'en fait explicitement attribuer la possession en 1687: «Item lesdits nobles frères Buisson cèdent et remettent audit sieur Léonard leur frère toutes leurs parts des livres et bibliotecques tant dudit seigneur leur père que de ceux de feu noble Jean-Louis Buisson leur frère [l'aîné, décédé en 1662], ensemble leurs parts des tableaux qui estoyent en la maison de leurdit père lors de son déceds...» ³⁸. Mais il n'en subsiste en 1740 que «quelques vieux tableaux», treize «tableaux à cadre doré» répartis dans la chambre jaune, la chambre verte, la chambre biche, et un grand tableau «devant la cheminée» de la chambre rouge. De la bibliothèque, aucune trace. Les fils de Léonard Buisson ont peut-être vendu la collection, l'ont peut-être distribuée à leurs oncles.

Propriétaires et habitants de la maison, XVIIIe-XIXe siècle

Un fait remarquable distingue l'hôtel Buisson: jusqu'en 1978, il ne fit jamais l'objet d'une transaction immobilière, et ne changea de propriétaire qu'au hasard d'héritages, à une exception près peut-être. Pendant toute la période envisagée, son sort fut lié à la maison rue du Perron, ancien numéro 18, avec laquelle il communiquait.

Le premier propriétaire fut bien évidemment Léonard Buisson. En 1719, ce sont ses deux fils Jean-Louis (16741742) et Marc-Conrad (1679-1740) qui se retrouvent copropriétaires. Le premier avait porté quelques années l'uniforme de capitaine au service du roi de France, avant de rentrer au pays où l'attendaient les charges officielles. Nommé au Petit Conseil en 1719, il fut syndic en 1728, 1732 et 1736, et participa à plusieurs ambassades envoyées auprès de puissances voisines. La carrière du second est moins connue. Il occupa aussi des charges publiques (celle d'auditeur à partir de 1720), mais n'atteignit jamais les plus hautes magistratures.

Jean-Louis étant mort célibataire, ce sont les fils de Marc-Conrad qui héritèrent des maisons rue des Chanoines et Perron: Jean-Louis (1731-1805) et Jean-Jacques (1732-1784) Buisson épousèrent les sœurs Anne-Jeanne et Anne-Marguerite Boissier, leurs cousines au second degré. L'aîné, qui était avocat, eut des enfants, mais pas le cadet. Ils se portèrent ensemble acquéreurs d'un domaine aux Vollandes, qui demeura longtemps dans la famille pour servir de résidence d'été 59. Ruiné à la fin du siècle, Jean-Louis Buisson dut déposer son bilan en 1797. Par un tour de passe-passe juridique, il parvint à éviter la saisie de ses propriétés immobilières en les transmettant à son épouse séparée de biens. Celle-ci légua tous ses biens à ses trois enfants Marguerite (1761-1840), Jean-Jacques (1763-1841) et Catherine Louise Adélaïde (1766-1844). Les deux premiers moururent célibataires et sans héritiers, et la dernière se retrouva donc en 1841 à la tête de la fortune familiale. Elle avait épousé en 1786 l'avocat Henri Boissier (1762-1845), professeur à l'Académie et recteur de 1800 à 1818. Une fille est issue de cette union: Sophie (1792-1820), femme d'Edouard Naville (1787-1851), agronome connu et homme politique qui devint conseiller d'Etat (1823-1833) et même syndic (1828-1832), après avoir été maire des Eaux-Vives de 1809 à 1817.

Puisqu'elle survécut à sa fille, c'est Catherine Louise Adélaïde Boissier-Buisson qui disposa de ses biens en faveur de ses petits enfants Blanche Lefort-Naville, Adrien et Emile Naville ⁶⁰. Adrien (1816-1880), avocat, propriétaire à Malagny, maire des Eaux-Vives (1843-1845) et conseiller d'Etat (1845-1846) comme son père, hérita de la maison rue des Chanoines et de celle du Perron, tandis que son frère Emile (1820-1897) se vit attribuer la propriété des Vollandes.

Adrien Naville et sa femme Sophie, fille du premier syndic Jean-Jacques Rigaud, eurent deux fils: Edouard (1844-1926), le célèbre égyptologue, et Gustave (1848-1929), ingénieur et directeur de Escher, Wyss & Cie. Les maisons en ville furent cependant léguées à leur fille aînée Thérèse (1842-1930), épouse d'Agénor Boissier (1841-1913) 61. Comment furent-elles transmises à son frère Gustave? Celui-ci figure en effet comme propriétaire de la maison rue Calvin dans les annuaires d'adresses de la fin du siècle. Les descendants de Gustave Naville, installés à Zoug, vendirent la maison. Ajoutons que depuis le milieu du XIX^e siècle le numéro 15 de la rue Calvin est aussi propriété de la famille Naville.

Un dépouillement des recensements conservés aux Archives d'Etat débouche sur des constatations intéressantes: d'une part, les propriétaires ont toujours habité la maison; d'autre part, celle-ci se remplit peu à peu, et se subdivise en appartements. Voici la liste des habitants de l'hôtel Buisson:

En 1724 ⁶²: au rez-de-chaussée on trouve les frères Jean-Louis et Marc-Conrad Buisson, leurs deux valets et leurs deux servantes. Au premier étage sont installés leur sœur, la veuve Marie Saladin-Buisson, ses deux fils, son valet et sa servante.

En 1739 ⁶³: le rez-de-chaussée est habité par Jean-Louis Buisson et son valet, par Marc-Conrad, son épouse, leurs deux fils, valet et deux servantes.

La veuve Saladin occupe seule avec deux servantes le premier étage.

En 1755 ⁶⁴: les propriétaires n'habitent plus qu'une partie du rez-de-chaussée: Jeanne Buisson-de Tournes, un de ses fils, leur valet et deux servantes cohabitent avec une dame Signoret et ses trois servantes.

Au premier logent le capitaine de Pontcharra, son épouse, trois servantes et des pensionnaires: trois Anglais et un Hollandais accompagnés de leurs quatre domestiques.

En 1828 ⁶⁵: le rez-de-chaussée est occupé par le syndic Edouard Naville, sa seconde épouse Blanche Lullin, leurs quatre enfants avec leur institutrice Jeanne Clavière, et quatre domestiques.

La génération précédente occupe l'un des appartements du premier étage: le professeur Boissier et son épouse née Buisson, son beau-frère et sa belle-sœur célibataires Jean-Jacques et Catherine Buisson. Ils ont cinq domestiques en tout: quatre femmes et un homme.

Dans le second appartement loge la rentière d'Yverdon Françoise Louise de la Fléchère avec ses deux domestiques. L'étage souterrain a entre temps été aménagé en habitation: l'horloger Pierre Abraham Lossier, son épouse et leur fils le partagent avec une veuve nommée Charlotte Louise Cochard.

En 1843 ⁶⁶: l'un des enfants de 1828 est devenu adulte et habite avec sa petite famille au rez-de-chaussée: Adrien Naville, son épouse, leur bébé et sa nourrice, trois domestiques enfin. L'appartement de gauche du premier étage est occupé par sa sœur et son beau-frère: Blanche et Alfred Lefort-Naville, leur fille et trois domestiques.

La vieille génération est installée dans l'appartement de droite: le couple Boissier-Buisson, et trois domestiques. Un couple avec cinq enfants loge dans l'étage soutèrrain. Le père de famille Henri Pellegrin a la fonction de portier.

De 11 personnes en 1724, occupant deux appartements, on passe à 25 habitants dans quatre appartements en 1843, avec un maximum de 27 personnes en 1828.

Dans le paysage urbain genevois, l'hôtel Buisson marque un tournant: il inaugure la couronne d'hôtels particuliers de la haute ville, qui débute à la rue Calvin, se poursuit à l'ouest au haut de la Cité et se relie par la rue des Granges à l'Hôtel de Ville et aux façades arrière des bâtiments voisins implantés au courant du xVII^e siècle sur le côté le mieux exposé de la colline.

En se tournant vers la capitale française pour chercher des plans, Léonard Buisson manifeste le premier ce goût

pour une architecture nouvelle, qui séduira par la suite d'autres propriétaires genevois, Jean-Antoine Lullin, son fils Ami Lullin, Gédéon Mallet, qui auront eux aussi recours à des architectes français. Dans ce milieu de riches Genevois, quels éléments peuvent expliquer l'engouement assez subit pour l'architecture classique adoptée par l'aristocratie puis par la haute bourgeoisie du royaume voisin? Est-ce la présence d'un Résident de France, représentant permanent du roi, personnage influent dans le domaine de la politique et peut-être aussi dans celui des arts? Est-ce que ce sont les répercussions du Refuge, qui amène à Genève des personnages tels que Jean Vennes et Joseph Abeille? Quelle est la part des voyages des Genevois en France? Rappelons que Jean-Antoine Lullin passa plusieurs années de sa vie à Lyon, que Léonard Buisson se rendit à Paris et Versailles en 1696, à une date où son fils Jean-Louis y était installé. Selon Herbert Lüthy, la présence des marchands-banquiers genevois se fera véritablement sentir à Paris à partir de la première décennie du xviiie siècle 67. Un autre facteur d'importance est sans doute l'opulence bien établie de ce groupe social, doublée, peut-être, d'un changement de mentalités, d'une discipline moindre dans l'observance des ordonnances somptuaires. Gregorio Leti, auteur dont il convient parfois de nuancer le jugement, ne se plaisait-il pas à souligner en 1686 déjà: «Da qualche tempo in quà eccedono nel lusso, non solo negli abiti, mà ne' mobili delle case, e ciascuno tiene vanità per sorpassare in questo l'uguale, e veramente non vi è città in Francia di quella proportione di grandezza, dove vi sia più pompa, e sfoggiamento sia nelle case, sia negli abiti che in Geneva» 68.

Il est frappant de constater que l'hôtel Buisson marque une rupture avec l'architecture genevoise qui le précède. Avec ses dimensions considérables, sa cour d'honneur, sa grande terrasse, le bâtiment représente le type achevé de l'hôtel urbain, tel qu'il était à la mode au même moment à Paris, et qui est introduit à Genève sans transition.

Tenter de définir le rôle exact de l'architecte-maçon genevois Moïse Ducommun, c'est tomber dans une autre problématique. Le milieu social est tout différent, les facteurs ayant pu influer sur son goût et son métier également. Dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons aller au-delà des hypothèses émises dans le corps du texte. En comparaison avec les quelques autres contrats de construction que nous possédons, nous pouvons néanmoins affirmer que le rôle de Ducommun est exceptionnel: il est en effet rare dans la première moitié du xVIII^e siècle qu'un propriétaire confie à un seul maçon la réalisation et l'adaptation à la fois de plans et la construction de sa maison toute entière.

Dans notre introduction figure une série de citations d'auteurs genevois à propos de l'hôtel Buisson. A celles-là on peut ajouter la célèbre de l'ancien syndic Rigaud, qui se fait l'écho d'une tradition orale enfin confirmée par la chronologie: «beaucoup d'anciens Genevois répétaient [...] que le luxe était entré à Genève par la porte cochère de la maison Buisson» ⁶⁹.

¹ La maison bourgeoise en Suisse, vol. II, Zurich, 1960, p. XV.

² Louis Blondel, L'influence de l'architecture française à Genève au XVIIIe siècle, dans: les Actes du Congrès d'histoire de l'art, organisé à Paris en 1921, Paris, 1924, T. II, p. 221.

3 Jean-Jacques RIGAUD, Renseignements sur les Beaux-Arts à Genève, Genève 1876 (2° éd.), pp. 172 et ss.

 ⁴ Jean Mariette, L'architecture française, Paris, 1727.
 ⁵ AEG, notaire Jean-Antoine Comparet, vol. 43, f° 238 v°, 23 mars 1699. ⁶ L'hôtel Buisson avait jusqu'ici été daté de 1708. Les historiens de l'architecture avaient été induits en erreur par une connaissance incomplète de la source qui fournit cette date: la grosse de reconnaissance du commissaire général Jacques Deharsu et de son fils Pierre. Toute grosse n'est que l'étape ultime d'une opération de rénovation des terriers, et est précédée de plusieurs autres étapes: registres de minutes, agenda. Pour la date, c'est l'agenda, document qui regroupe les parcelles d'un propriétaire et comporte sa signature et celle des témoins, qui fait foi, même si dans le cas particulier il est postérieur à la minute. Dans cet agenda (AEG, Evêché, registre 42, p. 533), la liste des propriétés urbaines de Léonard Buisson, datée du 8 septembre 1708, dit ceci: «maison [...] rue des Chanoines rebâtie de nouveau», et non comme l'indique la minute reprise par la grosse: «lesquelles maisons l'on rebastit de nouveau» (AEG, Evêché, registre 27,

7 Les règles de transcription adoptées sont les suivantes: modernisation de la ponctuation, de l'accentuation, de l'emploi des majuscules. Résolution des abréviations. Pour le reste, l'orthographe d'origine a été conservée.

8 Le terme d'entrepreneur commence à apparaître, semble-t-il, à la fin du xvIIe siècle, et revient fréquemment dans les contrats au début du siècle suivant, spécialement à propos des grandes constructions, où le maître maçon peut engager sous ses ordres d'autres maîtres maçons avec qui il se lie par contrat. Ces engagements sont souvent désignés par le terme de sous-tâche, comme c'est le cas à la fin de ce contrat.

9 Devenue par arrêté du Conseil d'Etat du 21 août 1885 rue Calvin.

10 Notion générale qui fait intervenir les ordres, sans en désigner aucun en particulier. Dans les contrats, on rencontre ce terme également à propos de cheminées de salons ou de portes principales, souvent seul élément qui fait l'objet d'un traitement ornemental particulier.

11 Soit respectivement 22,74 et 10,40 mètres, ce qui correspond à la

façade réalisée.

12 Respectivement 30,86 et 9 mètres, idem.

13 En l'absence de documents on ne peut que faire des suppositions quant aux destinations des pièces, en analogie aux exemples genevois et français de la même époque. Les seuls plans anciens où figure l'hôtel Buisson sont les plans généraux de la ville, le plan Billon de 1726 et le plan Céard de 1837, qui n'indiquent que les murs de façade et les murs de refends.

14 Soit pierre de taille.

15 Le fait de signer des plans n'impliquait pas qu'on en était l'auteur, mais signifiait simplement qu'on les avait vus et qu'on s'engageait à les exécuter. Il faut donc être très circonspect lorsqu'on a la chance de trouver des plans

16 Ce qui équivaut à 10,40 mètres.

- ¹⁷ Le pasteur Louis Tronchin (1629-1705) logeait dans une maison de la Seigneurie, contigue à l'ouest de la propriété Buisson. Cette maison fut démolie quelques années plus tard au moment de la construction de l'hôtel Lullin, en 1706.
- 18 Cloison intérieure constituée d'une structure en pan de bois, généralement porteuse, hourdée habituellement de tout-venant. Le règlemur est parfois utilisé en façade, à l'étage supérieur.
 - 19 La maison de Jacques Clerc se situait à l'est, du côté de la rue.

20 Soit grès.

²¹ C'est-à-dire le grand salon au centre.

- ²² Clause assez fréquente dans les contrats, elle désigne le processus de finition d'une paroi ou d'une façade.
- ²³ Contrat de sous-traitance du maçon entrepreneur avec d'autres artisans de la construction. Voir également note 5.
- ²⁴ Malgré nos recherches systématiques, nous n'avons hélas retrouvé aucun de ces contrats. Peut-être furent-ils signés sous seing privé.
- ²⁵ Une crosse est une pièce de bois à extrémité fourchue faisant partie de l'échafaudage. Le terme semble désigner ici l'ensemble du bois nécessaire aux échafaudages. Les cindres sont bien entendu des cintres.

²⁶ Clause courante, qui fixe souvent de façon plus précise les sommes que le constructeur verse au maçon.

²⁷ Clément Buisson, citoyen de Lyon, fut reçu habitant de Genève en 1572. C'était l'arrière grand-père de Jean Buisson. Son fils Théophile fut reçu bourgeois de Genève en 1609. Il existe une généalogie de la famille Buisson dans: J.-A. Galiffe, Notices généalogiques sur les familles genevoises, tome 2, Genève, 1892 (2e éd.), pp. 511 et suiv.

²⁸ Voir les pages que lui consacre Herbert Lüthy dans: La Banque Protestante en France..., tome 1, Dispersion et regroupement (1685-1730),

²⁹ Au sujet de cette liste de contribuables, établie en vue d'une levée extraordinaire d'impôts, des gens qui la composent et des liens qui les unissent entre eux, voir Anne-Marie Piuz, A Genève à la fin du XVIIe siècle: un groupe de pression, dans: Annales E.S.C., 25, 1970, pp. 452-462, et David Jucker, Approches de la haute bourgeoisie genevoise à la fin du XVIIe siècle; mémoire de licence présenté à la Faculté des Sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, 1981.

30 Archives d'Etat de Genève (AEG), Jur. Civ. F 36, inventaire après décès de Jean Buisson l'aîné, 1668. Voir aussi l'accord entre les héritiers de Jean Buisson le jeune, dont il sera question à plusieurs reprises, AEG, notaire Jean-Antoine Comparet, vol. 19, f. 285 et suiv., 23 mai 1687.

31 Voir l'acte de dissolution de la société à laquelle est jointe une liste des débiteurs, AEG, notaire Jean-Antoine Comparet, vol. 35, f. 92 et 96, 15 février 1695.

³² AEG, notaire Jean-Antoine Comparet, vol. 10, f. 356 vo, 1er décembre 1682. Les actes par lesquels des ouvriers en drap s'engagent à travailler pour Jacques Buisson seul sont assez fréquents. Voir par exemple le même notaire, vol. 10, f. 142, vol. 11, f. 297, vol. 15, f. 312.

33 Voir le rapport de la députation: AEG, RC 1696, entre les pages 176

34 Pour être complet, il convient de mentionner les autres offices détenus par Léonard Buisson: il fut encore membre de la Chambre des Appellations en 1693-94 et en 1701, de la Chambre de la Réformation de 1692 à 1694, il fut ancien du Consistoire en 1702 et 1703, chef de quartier de 1704 à 1719, et trésorier en 1700.

35 AEG, R.C. 1707, pp. 239, 243, 257, 258, 261.

- ³⁶ C'est ainsi que l'on appelait les aristocrates opposés aux revendications des bourgeois, car ils répondaient par la négative à toutes les demandes
- 37 Les renseignements de ce passage sont tirés de deux inventaires après décès, AEG Jur. Civ. F 35 (Jean Buisson le jeune, 1667) et Jur. Civ. F 36 (Jean Buisson l'aîné, 1668), de l'accord entre les héritiers (voir note 30), ainsi que de l'agenda de la grande rénovation des terriers de 1692-1708, AEG, Titres et droits, Evêché, registre 42, p. 533.

38 AEG, notaire Jean-Antoine Comparet, vol. 20, f. 114, 28 septembre

1687, pour 16.000 florins.

³⁹ AEG, notaire Jean Binet, vol. 11, p. 207, 2 avril 1763, pour 178.500 florins environ.

4º La majorité se situait à l'âge de 25 ans.

- ⁴¹ Le 23 juin 1671, les hoirs de Jean Buisson louent le premier étage, les dépendances et le jardin de leur maison rue des Chanoines à un certain Samuel Chappuzeau, pour 350 florins par an; AEG, notaire Balthazard Guenand, vol. 10, f. 317.
- 43 Les références des trois contrats de rachat de parts sont les suivantes: AEG, notaire Bernard Grosjean, vol. 48, f. 357, 20 septembre 1677, Jean-Antoine Comparet, vol. 10, f. 43 vo, 3 juillet 1682 et vol. 18, f. 173, 8 novembre 1686.
- 44 AEG, notaire Jean-Antoine Comparet, vol. 26, f. 35, 28 juillet 1690, pour 6300 florins.
- 45 En 1740 (AEG, Jur. Civ. F 76, inventaire Buisson), ce domaine appatient encore à ses fils, il est alors évalué à 70.000 florins.
- 46 Près de l'Arve, aux Savoises et aux Contamines. Voir AEG notaires Jean Girard, vol. 4, f. 183 vo, 17 mars 1698, et Jean-Antoine Comparet, vol. 25, f. 448 v°, 25 mai 1690, et vol. 35, f. 54, 29 janvier 1695.

47 AEG, notaire Jean-Antoine Comparet, vol. 5, f. 445, 5 juin 1685, vol. 17, f. 373, 27 juillet 1686, et vol. 18, f. 186, 12 novembre 1686.

48 Barbara Roth-Lochner et Livio Fornara, Moïse Ducommun (1667?-1721), maître-maçon, architecte et entrepreneur genevois, dans: Nos Monuments d'art et d'histoire, XXXII, 1981, pp. 390-406.

49 D'Aviller dans son Explication des termes d'architecture (1720) donne pour «placard» la définition suivante: «...ce mot s'entend plus particulièrement du revêtement d'une porte de menuiserie garnie de ses ventaux».

50 Bertrand Jestaz, L'hôtel de Lorge et sa place dans l'œuvre de Jules Hardouin-Mansart, dans: Bulletin monumental, t. 129-III (1971). Nous remercions cordialement Mme Monique Bory de nous avoir signalé l'existence de cet article.

51 AEG, Jur. Civ. F 76.

52 AEG, Recensement A 7, nº 8, rôle des dizaines de 1739.

53 Pour donner au lecteur une idée précise de l'ameublement de la maison, transcrivons mot pour mot l'inventaire de quelques pièces, tout en ajoutant que le commis aux inventaires pouvait commettre des erreurs,

que des objets pouvaient avoir été ôtés avant son passage:

«Chambre verte: Item un bois de lit à la duchesse, le cadre et ses verges, la garniture et le soubassement de pierlatte vert, la paliasse, une couetre et traversier de plume d'oye, un matelat laine et crin, une couverte toile de coton blanche piquée, et une de satin vert [...]. Item une tapisserie étoffe verte et deux portières de même [...]. Item huit chaizes couvertes d'étoffe vert, deux placets, un grand fauteuil couvert de tapisserie et sa housse d'étoffe verte [...]. Item un sopha brocatelle verte avec son dossier et deux coissins [...]. Item un petit bureau de noyer et une petite armoire de même [...]. Item quatre rideaux toile de coton blanc [...]. Item une paëlle, pincette, souflet, deux chenets et six écrans de carton [...]. Item un cabaret de noyer [...]. Item six tableaux à cadre doré».

«Chambre rouge: Item une tapisserie à hautte lisse à personnage [...]. Item un bois de lit de noyer à la duchesse, le cadre et ses verges, la garniture et soubassement de drap écarlatte, et deux portière[s] drap écarlatte, thêtière, ciel et couverture de satin blanc piqué, deux matelats crin et laine, une couëtre et un traversier, une couverte de laine et la paliasse [...]. Item deux feauteuils drap écarlatte, six chaizes de même, quatre tabourets de même, et six chaizes de tapisserie [...]. Item un grand miroir à cadre doré [...]. Item une commode [...]. Item quatre rideaux de fenêtre toile de coton blanche [...]. Item une paëlle, pincette, souflet, deux lustres et douze petits écrans [...]. Item un grand tableau devant la cheminée. Item un cabaret des Indes à bois noir [...]. Item un feauteuil couvert de paille avec un coissin de satin [...]. Item une table de nuit bois de noyer».

«La grande sale du milieu: Item une tenture tapisserie de verdure [...]. Item deux lits de repos de peluche verte, quatre feauteuils et deux chaize[s] de même, et six chaizes couvertes de tapisserie [...]. Item une table racine, un miroir et deux guéridon[s] [...]. Item deux tables à jouer pieds de biche [...]. Item six rideaux de fenêtre toile de coton [...]. Item une paëlle, pincette

«Cabinet de Monsieur le sindic: Item une tenture tapisserie, satinade cramoisy et vert, une portière et demy et deux rideaux de tafetat [...]. Item un lit de repos de satinade susditte, un fauteuil, dix petites chaize[s] à balustre, deux tabourets, le tout couvert de même [...]. Item un trumeau de glace, en huit pièces encadrée[s] [...]. Item un reste de garniture de lit biche, un tapis de Turquie, deux couverture[s] de chaize». 54 AEG Jur. Civ. Fd 37, inventaire des biens de Jean-Louis Buisson,

55 Ou quadrille, espèce de jeu de cartes qui se joue à quatre.

⁵⁶ AEG Jur. Civ. F 35. Renée Loche aura l'occasion, dans une prochaine publication, de revenir sur cette collection de tableaux et d'objets d'art.

57 AEG Jur. Civ. F 36.

58 AEG, notaire Jean-Antoine Comparet, vol. 19, f. 285, 23 mai 1687. 59 AEG, notaire Jean-Louis Delorme, vol. 13, p. 442, 15 novembre 1748.

60 Le testament de Catherine Louise Adélaïde Boissier, daté du 10 novembre 1841, fut homologué après son décès en 1844: AEG, Jur. Civ. AAg, vol. 9, p. 7.
⁶¹ Testament d'Adrien Naville, AEG Jur. Civ. AAq 16, p. 201, 8 août

⁶² AEG, Recensement A 5, n° 20. 63 AEG, Recensement A 7, nº 8. 64 AEG, Recensement A 9, passim. 65 AEG, Recensement G 1, fol. 95. 66 AEG, Recensement K 2, f. 136-137.

67 Op. cit., voir note 28.

68 Gregorio Lett, Historia genevrina, Amsterdam, 1686, libro V, parte IV,

p. 527. 69 Jean-Jacques RIGAUD, Renseignements sur les Beaux-Arts à Genève, Genève, 1876 (2e éd.), p. 172.

Nous remercions M. Jean-Paul Barbier de nous avoir autorisés à publier les relevés architecturaux qui illustrent cet article ainsi que le portrait de Léonard Buisson. La coupe transversale est due à Michel Buri, architecte d'intérieur et Serge Candolfi, architecte; le relevé de la façade nord a été dessiné par Gilbert Bossy, architecte.

Crédit photographique:

Archives d'Etat, Genève: fig. 3 et 4. Département des Travaux Publics, service des Monuments et des Sites (Livio Fornara), Genève: fig. 2, 8, 10, 12. Musée du Vieux-Genève (Livio Fornara): fig. 5, 6, 7, 9, 14 et 15.